

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAXOU

**Rapport de présentation
Compte Administratif 2022**



(Ville de plus de 10 000 Habitants)

SOMMAIRE

Balance générale du compte administratif	3
I - Section de Fonctionnement	4
A – Les dépenses de fonctionnement	4
1 - Dépenses réelles de fonctionnement	5
1.1 - Charges de personnel	7
1.2 - Charges à caractère général	8
1.3 - Autres charges de gestion courante	9
1.4 - Charges exceptionnelles	10
1.5 - Dépenses imprévues	10
2 – Les opérations d’ordre	11
B – Les recettes de fonctionnement	11
1 - Recettes réelles de fonctionnement	11
1.1 - Dotations et participations	13
1.2 - Produits des services	13
1.3 - Atténuation de charges	14
1.4 - Autres produits exceptionnels	14
II - Section d’Investissement	15
A – Les dépenses d’investissement	15
1 - Dépenses réelles d’investissement	15
B – Les recettes d’investissement	16
1 – Recettes réelles d’investissement	16
2 – Les opérations d’ordre	16
III – Présentation fonctionnelle	17
IV - Résultat du compte administratif	18

Balance générale du Compte administratif

Section		Pour information		Opérations réelles Réalizations 2022	Opérations d'ordre	Total CA 2022	Total Crédits ouverts 2022 (BP+DM+RAR n-1)	Taux réalisation CA/BP
		Résultats reportés exercice 2021	Restes à réaliser sur l'exercice 2022					
Investissement	Dépenses	0,00	19 515,90	20 224,96	0,00	20 224,96	50 555,08	40,01%
	Recettes	53 570,08	0,00	682,40	15 654,77	16 337,17	70 219,79	23,27%
Fonctionnement	Dépenses	0,00	0,00	1 684 179,42	15 654,77	1 699 834,19	1 812 946,70	93,76%
	Recettes	105 896,70	0,00	1 682 845,52	0,00	1 682 845,52	1 812 946,70	92,82%
TOTAL BUDGET	Dépenses	0,00	19 515,90	1 704 404,38	15 654,77	1 720 059,15	1 863 501,78	92,30%
	Recettes	159 466,78	0,00	1 683 527,92	15 654,77	1 699 182,69	1 883 166,49	90,23%

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif 2022 se décompose ainsi :

- Fonctionnement =

Dépenses = 1 699 834,19 € soit 98,82 % du budget total des dépenses,

Recettes = 1 682 845,52 € soit 99,04 % du budget total des recettes.

- Investissement =

Dépenses = 20 224,96 € soit 1,18 % du budget total des dépenses,

Recettes = 16 337,17 € soit 0,96 % du budget total des recettes.

Les opérations réelles sont les dépenses et recettes courantes qui génèrent des mouvements de fonds et donc qui impactent la trésorerie de la commune. Il s'agit des encaissements et décaissements effectifs.

Elles s'élèvent à 1 704 404,38 € en dépenses et 1 683 527,92 € en recettes.

Les opérations d'ordre sont des opérations en relation d'équilibre entre les deux sections, qui ne nécessitent pas de mouvements de fonds. Il s'agit de jeux d'écriture, qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Leur montant pour 2022 est de 15 654,77 €.

Dans ces opérations se trouvent les amortissements des acquisitions faites sur les années précédentes.

Par rapport au budget primitif 2022 total (propositions nouvelles + décisions modificatives + virements de crédits), le budget global est réalisé à 92,30 % en dépenses et 90,23 % en recettes.

I - Section de fonctionnement

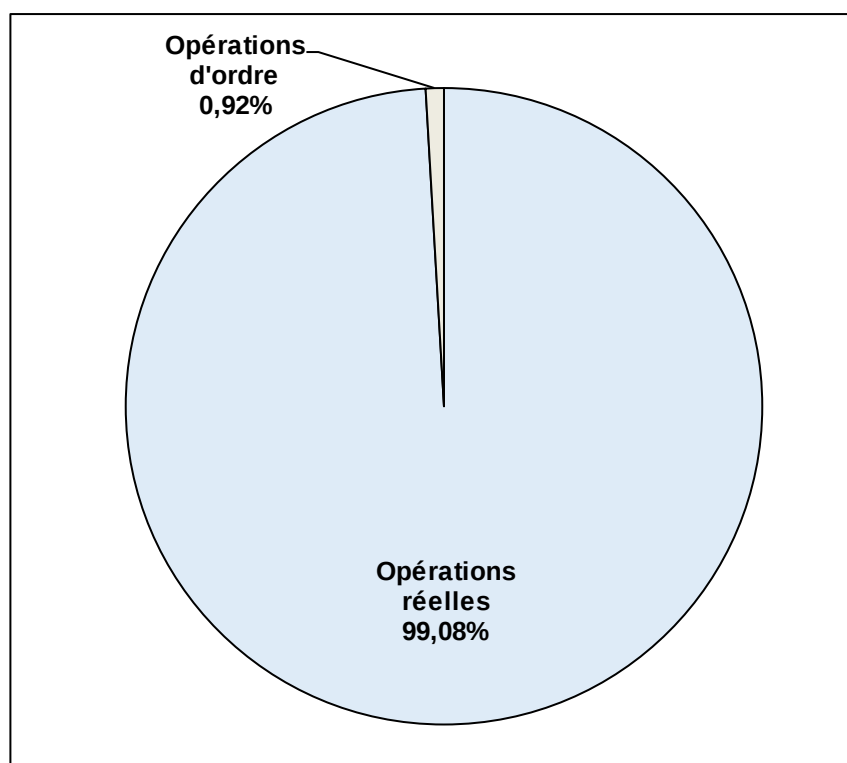
La section de fonctionnement regroupe :

- **toutes les dépenses** nécessaires au fonctionnement du C.C.A.S. : charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, dotations aux amortissements...
- **toutes les recettes** que le C.C.A.S. peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, et éventuellement, des reprises sur amortissement que la collectivité a pu effectuer.

A – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant total de 1 699 834,19 € sont décomposées comme suit :

- des dépenses réelles pour 1 684 179,42 €,
- des opérations d'ordre pour 15 654,77 €.



1. Les dépenses réelles de fonctionnement

Le détail des charges de fonctionnement

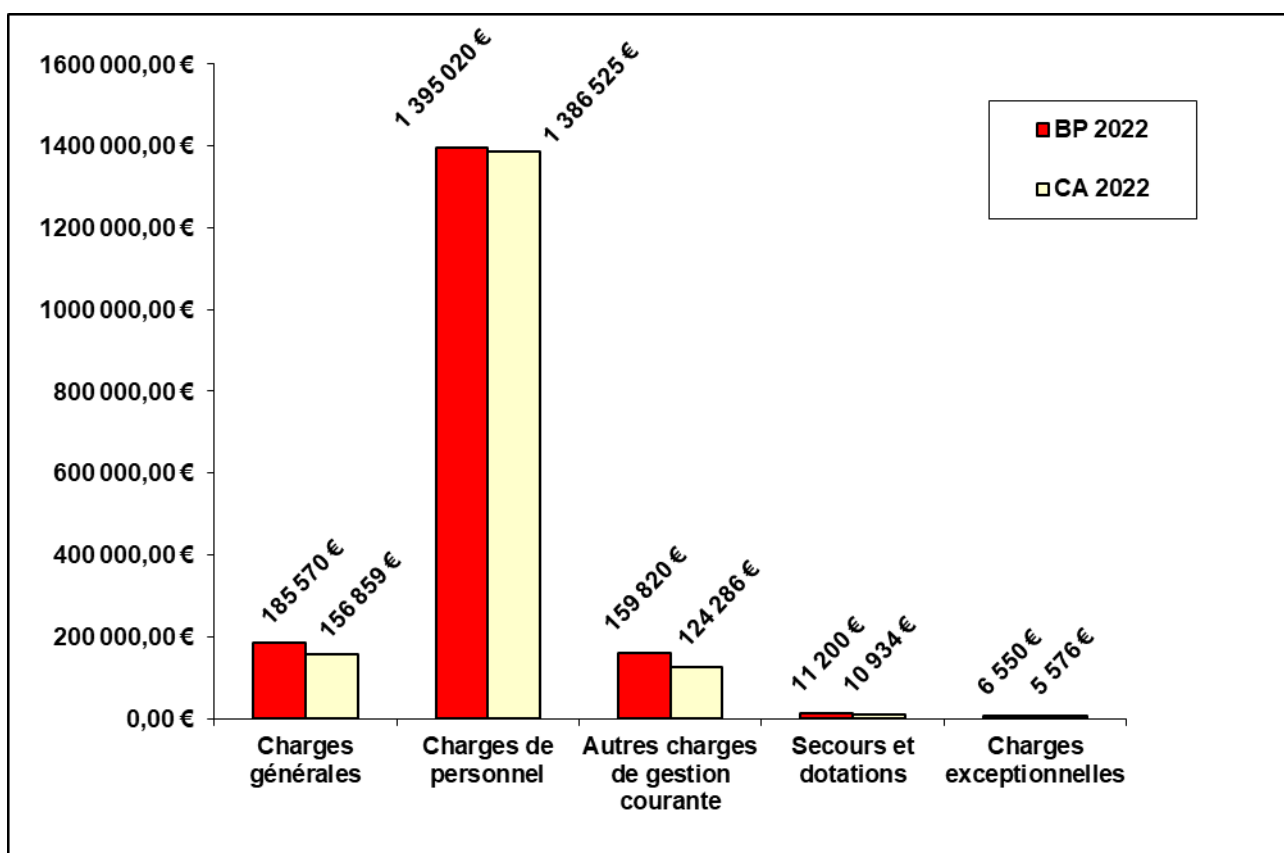
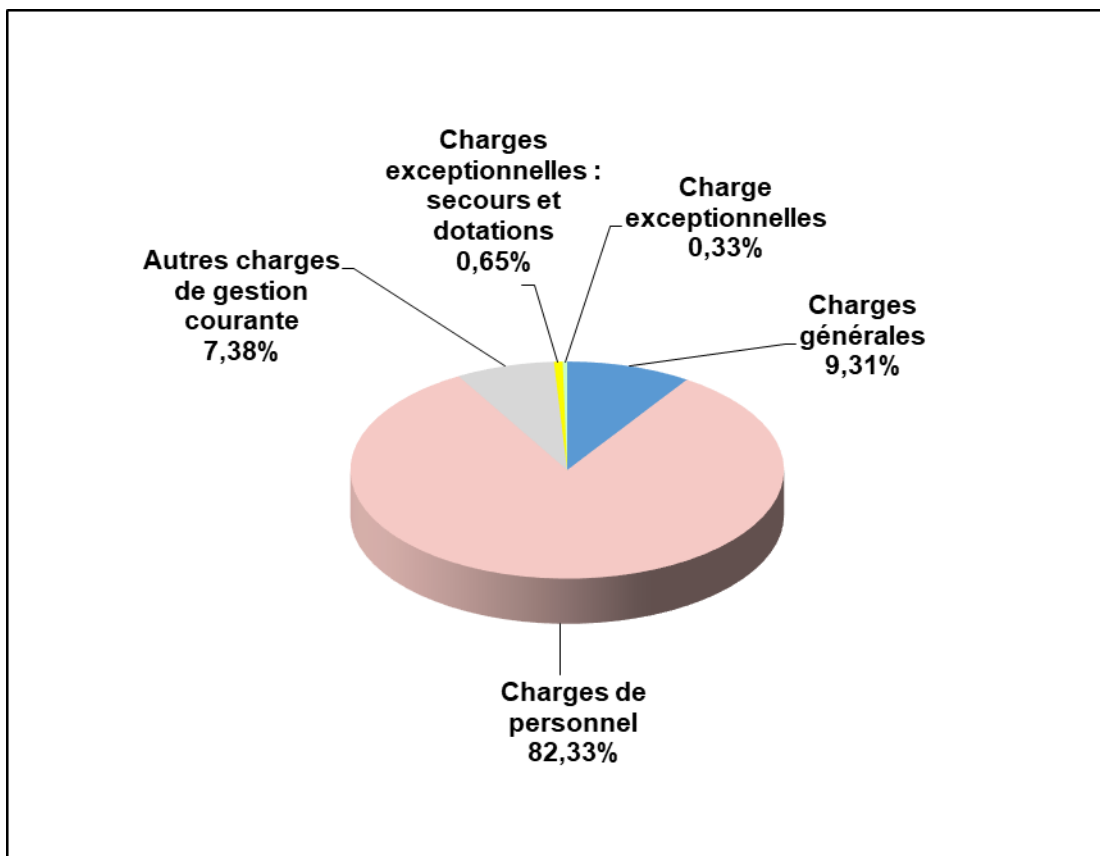
Chapitres	CA 2021	Crédits ouverts 2022 (BP+DM+RAR n-1)	CA 2022 (réalisé)	Réalisation CA 2022 / BP 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021
011 Charges générales	144 407,11	185 570,00	156 858,97	84,53%	8,62%
dont 60 - Achats	40 991,16	63 820,00	52 500,75	82,26%	28,08%
61 - Services extérieurs	52 497,81	70 700,00	62 409,52	88,27%	18,88%
62 - Autres services extérieurs	50 918,14	51 050,00	41 948,70	82,17%	-17,62%
012 Charges de personnel	1 309 857,81	1 395 020,00	1 386 525,20	99,39%	5,85%
dont 6215 - Personnel affecté	233 000,00	235 150,00	232 666,71	98,94%	-0,14%
6218 - Personnel extérieur	7 900,00	28 200,00	22 261,88	78,94%	181,80%
633 - Impôts, taxes et assimilés	27 304,14	33 930,00	29 582,55	87,19%	8,34%
641 - Rémunérations du personnel	769 463,00	803 700,00	814 170,34	101,30%	5,81%
645, 647 & 648 - Charges	272 190,67	294 040,00	287 843,72	97,89%	5,75%
65 Autres charges de gestion courante	104 756,25	159 820,00	124 285,79	77,77%	18,64%
dont 657 - Subventions aux associations	77 556,12	124 300,00	105 795,38	85,11%	36,41%
Autres dépenses	27 200,13	50 020,00	18 490,41	36,97%	-32,02%
656 Charges exceptionnelles : secours et dotations	7 094,24	11 200,00	10 933,82	97,62%	54,12%
67 Charge exceptionnelles	6 743,62	6 550,00	5 575,64	85,12%	-17,32%
68 Provisions	0,00	15 500,00	0,00	0,00%	0,00%
022 Dépenses imprévues	0,00	23 216,99	0,00	0,00%	0,00%
Total des dépenses réelles en € TTC	1 572 859,03	1 796 876,99	1 684 179,42	93,73%	7,08%

Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées représentent 93,73 % du BP 2022 (BP initial + décision modificatives + virement de crédit).

Les charges de personnel représentent la dépense la plus importante du CCAS avec 82,33 % des dépenses réelles de fonctionnement réalisées.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

CHAPITRE	CA 2022	REPARTITION EN %
011 Charges générales	156 858,97	9,31%
012 Charges de personnel	1 386 525,20	82,33%
65 Autres charges de gestion courante	124 285,79	7,38%
656 Charges exceptionnelles : secours et dotations	10 933,82	0,65%
67 Charge exceptionnelles	5 575,64	0,33%
TOTAL	1 684 179,42	100,00%



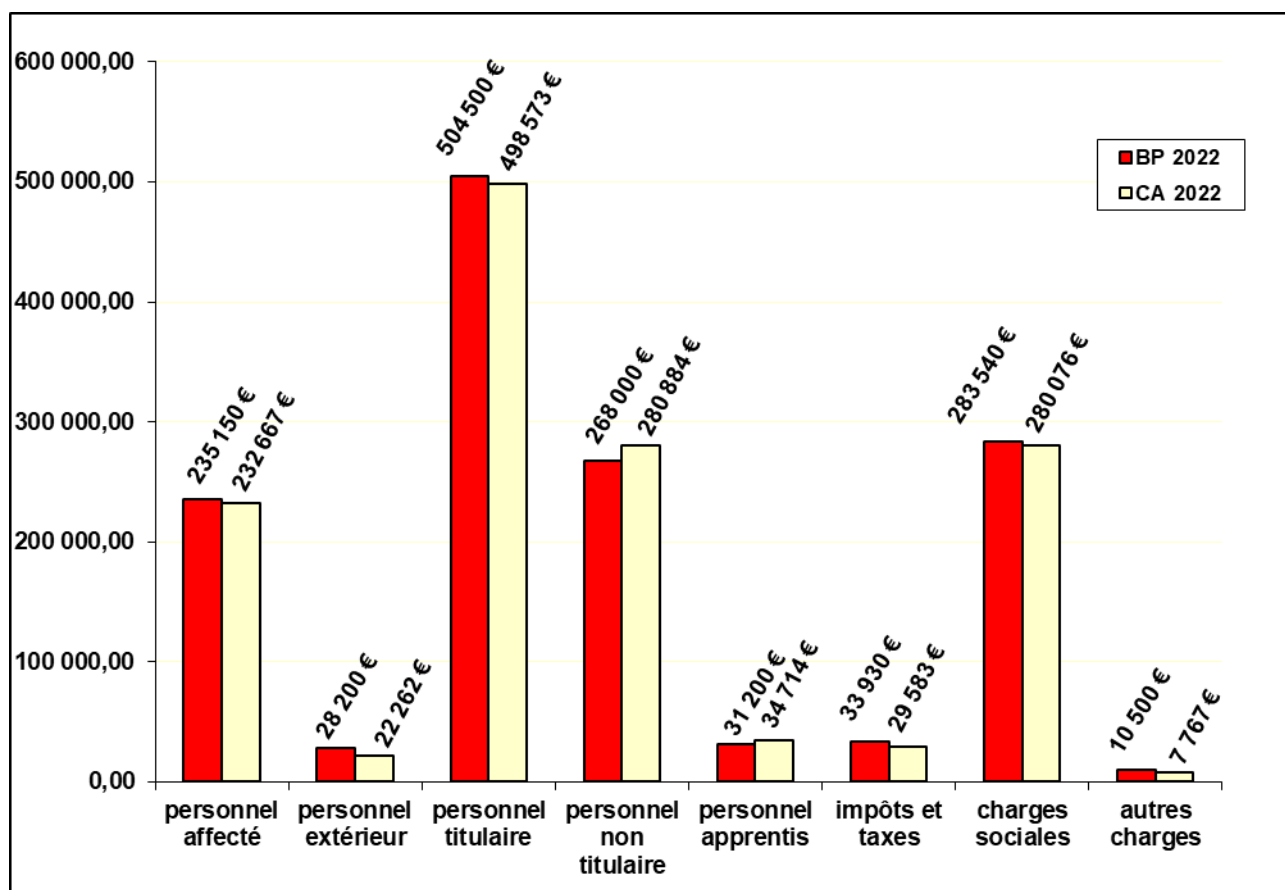
1.1 - Charges de personnel (chapitre 012)

Les dépenses de personnel comprennent l'ensemble des traitements et charges sociales des agents employés par le CCAS de Laxou, ainsi que les frais de personnels liés à la médecine du travail, à la cotisation de l'assurance statutaire, à la contribution obligatoire auprès du FIPHFP, aux frais de formation, aux honoraires médicaux, ainsi qu'aux autres frais relatifs au personnel.

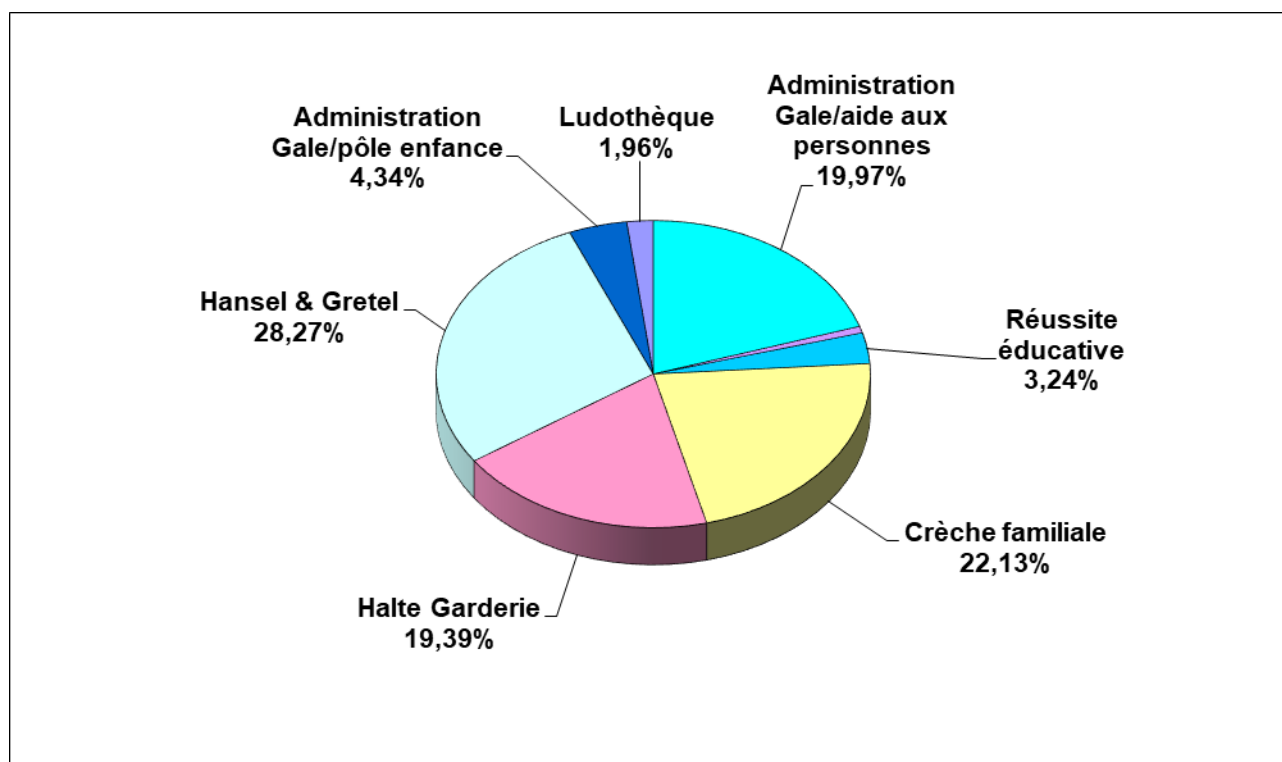
Passant de 1 309 857,81 € en 2021 contre 1 386 525,20 € en 2022, le budget des charges de personnel est plus conséquent. L'augmentation s'explique par la revalorisation du point d'indice de 3,5% et la mise en place des tickets-restaurants pour le personnel ont généré une augmentation globale de 76 000 K€ des charges de personnel en 2022.

Parmi les charges de personnel, on peut noter les principales dépenses suivantes :

- La **rémunération du personnel titulaire et non titulaire** : 779 456,69 € dont 280 884,04 € pour le personnel non titulaire, crédits inscrits au BP 2022 = 772 500 €,
- Les **charges sociales** : 309 658,86 €, crédits inscrits au BP 2022 = 317 470 €,
- Les **autres charges** : 7 767,41 €, crédits inscrits au BP 2022 = 10 500 €.



Répartition générale des charges de personnel par secteur d'activité



Les charges de personnel de la petite enfance représentent 79,33 % des dépenses totales de personnel du CCAS.

En 2022, les charges de personnel représentent 82,33 % des dépenses réelles de fonctionnement réalisées, et 77,16 % du Budget Primitif de fonctionnement, pour un taux de réalisation de 99,39%.

1.2 - Charges à caractère général (chapitre 011)

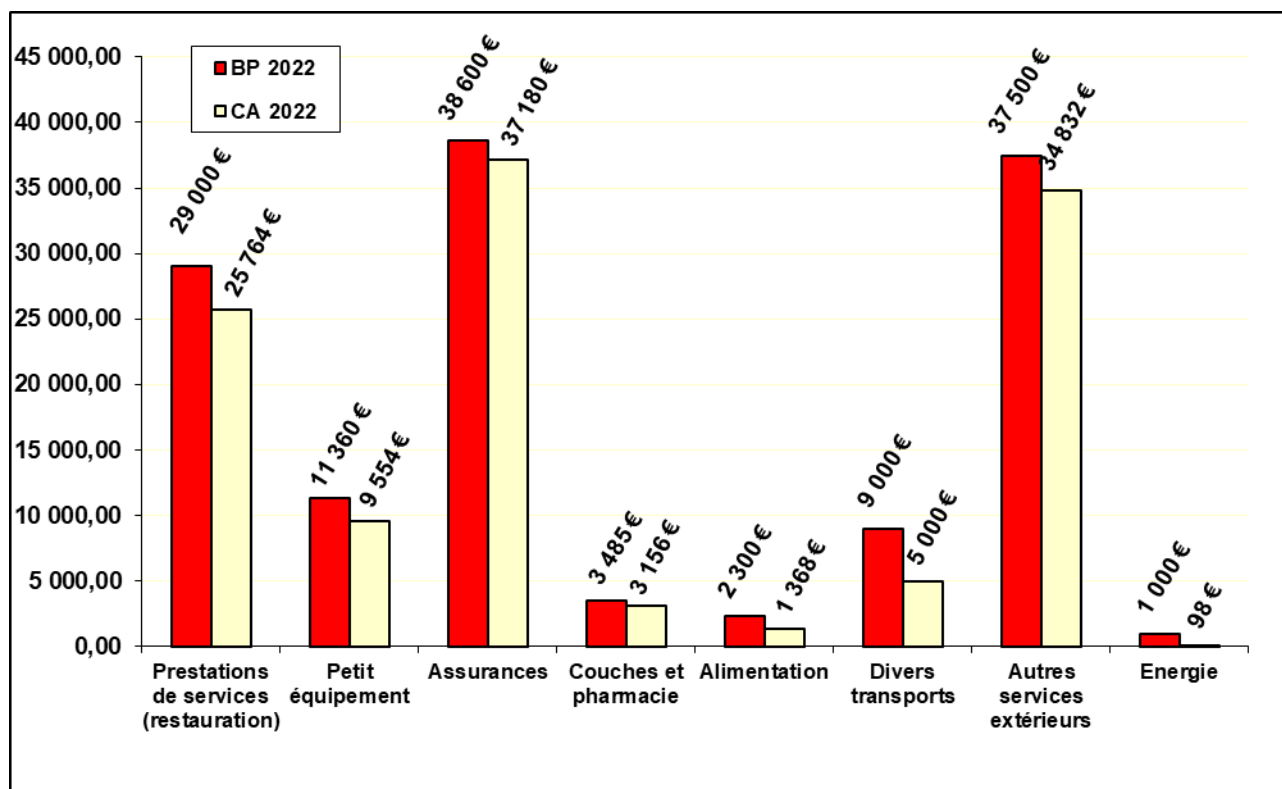
Ce chapitre regroupe les dépenses courantes (fournitures diverses, entretien bâtiments, assurances, prestations de service ...) nécessaires au bon fonctionnement des services.

Elles représentent 8,73 % des dépenses réelles de fonctionnement budgétées en 2022 et 9,31 % des dépenses réalisées. Les charges à caractère général sont en hausse de 12 K€. Cette augmentation s'explique principalement par l'explosion des coûts de l'énergie. Sur le fond de crise internationale et de relance de l'activité économique, le coût de l'énergie s'est envolé en 2022.

D'un montant de 156 858,97 €, ces charges se répartissent essentiellement ainsi :

- **les autres services extérieurs** pour un montant de 41 948,70 € (crédits inscrits au budget 2022 = 51 050 €). Il s'agit essentiellement des prestations réalisées dans le cadre de la Réussite éducative (interventions de formation telles que théâtre, langage, percussions, abonnements ...),
- **les divers transports collectifs** : il s'agit des pass bus pour les personnes âgées et les personnes en recherche d'emploi, de l'aide aux courses et des transports relatifs à la réussite éducative et aux structures pour un montant de 5 000 € (crédits inscrits au budget 2022 = 9 000 €),
- **les fournitures de petit équipement** d'un montant de 9 553,67 € (crédits inscrits au budget 2022 = 11 360 €) pour les diverses activités proposées aux enfants usagers des structures petite enfance,

- **les achats de prestations de services** pour un montant de 25 764,15 € (crédits inscrits au budget 2022 = 29 000 €) qui concernent les repas servis aux enfants de la structure Hänsel et Gretel,
- **les primes d'assurances** (assurance statutaire, responsabilités et véhicules) pour 37 179,55 € (crédits inscrits au budget 2022 = 38 600 €),
- **les couches et pharmacie** pour un montant de 3 156,43 € (crédits inscrits au budget 2022 = 3 485 €). Il s'agit de la fourniture en couches pour les enfants de la structure Hänsel et Gretel et la crèche Familiale, et en produits pharmaceutiques pour l'intégralité des structures,
- **l'alimentation** pour un montant de 1 367,53 € (crédits inscrits au budget 2022 = 2 300 €).



1.3 - Autres charges de gestion courante (chapitres 65, 656)

Ce chapitre regroupe les charges de gestion courantes et les charges exceptionnelles de secours.

Les « **autres charges de gestion courante** » regroupées au chapitre 65 se sont élevées à 135 219,61 € en 2022. Elles représentent 7,51 % des dépenses réelles de fonctionnement budgétées et 8,03 % des dépenses de fonctionnement réalisées.

Elles regroupent les subventions versées aux associations, les aides aux garderies périscolaires et les « bons vacances » accordées aux familles, ainsi que la facturation par la Métropole du Grand Nancy.

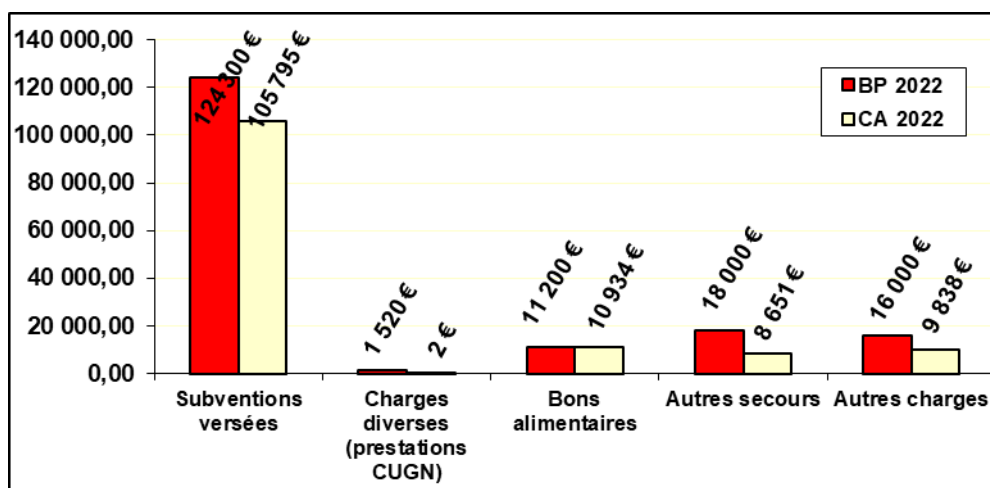
En 2022, l'augmentation de 23 000 € du chapitre « **les autres charges** » est due à l'accroissement des subventions versées aux associations de la petite enfance. La convention avec le CPN ayant été résiliée, aucune subvention n'a été versée à la crèche Bergamotte en 2022. Malgré une participation horaire identique (de 1,10 € par heure et par enfant) pour chaque structure, la participation s'est accrue compte tenu de la signature de la convention territoriale globale (CTG) et de l'augmentation du nombre d'heures subventionnées. Pour rappel, la commune avait contractualisé avec la CAF un contrat enfance jeunesse (CEJ) qui devait s'échouer fin 2022. Par délibération en date du 17 décembre 2021, la commune a dénoncé le CEJ et a approuvé le nouveau dispositif de convention territoriale globale (CTG) en vue d'une application dès 2022.

Grâce à cet engagement, la commune et les associations de la petite enfance de Laxou ont pu bénéficier du plan rebond et des aides financières afférentes plus conséquentes. De plus, les recettes liées à la petite enfance sont désormais versées directement aux structures communales sur le budget du CCAS et aux structures associatives laxoviennes.

Au chapitre 656, nous trouvons les aides alimentaires sous forme de bons et les secours financiers, pour un montant total de 10 933,82 €. Elles représentent 0,61 % des dépenses réelles de fonctionnement budgétées en 2022 et 0,65 % des dépenses de fonctionnement réalisées.

Les agents du service social distribuent directement les bons alimentaires aux usagers. Des commissions permanentes hebdomadaires permettent d'améliorer les délais de réponse aux demandes des personnes en difficulté.

L'adhésion du CCAS de Laxou au Comité de coordination et de résolution des situations exceptionnelles ou complexes (CORSEC) - instance regroupant les principaux financeurs sociaux de l'agglomération - permet d'apporter une **réponse collective et globale** aux demandes importantes formulées par les laxoviens.



1.4 - Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ces charges, d'un montant de 5 575,64 €, représentent 0,33 % des dépenses réelles de fonctionnement réalisées et 0,31 % du budget primitif des dépenses réelles de fonctionnement.

Depuis 2021, les charges exceptionnelles se limitent à la prise en charge par le CCAS de secours financiers et notamment aux dépenses liées aux titres annulés dans le cadre de la participation financière aux charges d'eau.

Les crédits inscrits au BP 2022 s'élevaient à 6 750 €.

1.5 - Dépenses imprévues (chapitre 022)

Les crédits de ce chapitre « Dépenses imprévues » permettent d'alimenter d'autres lignes budgétaires lorsque cela est nécessaire afin de pouvoir engager et régler des dépenses qui n'étaient pas prévues lors de l'élaboration du budget primitif.

Il n'y a eu aucun mandatement effectué sur cette ligne en 2022.

2. Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre en dépenses de fonctionnement, d'un montant de 15 654,77 € sont constituées des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les dotations aux amortissements permettent de prendre en compte la détérioration au fil du temps de la plupart des immobilisations. Cette dépréciation se produit en raison de l'usure des biens ou simplement en raison du fait que les techniques ayant fortement évolué, le matériel devient obsolète et perd donc de la valeur

Les immobilisations concernent du mobilier et du matériel tel que des lits, des tables, fauteuils et chaises, photocopieurs, poussettes, lave-linge, sèche-linge, micro-ondes, barrières, banquettes...

B – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, d'un montant total de 1 682 845,52 €, sont composées uniquement de recettes réelles.

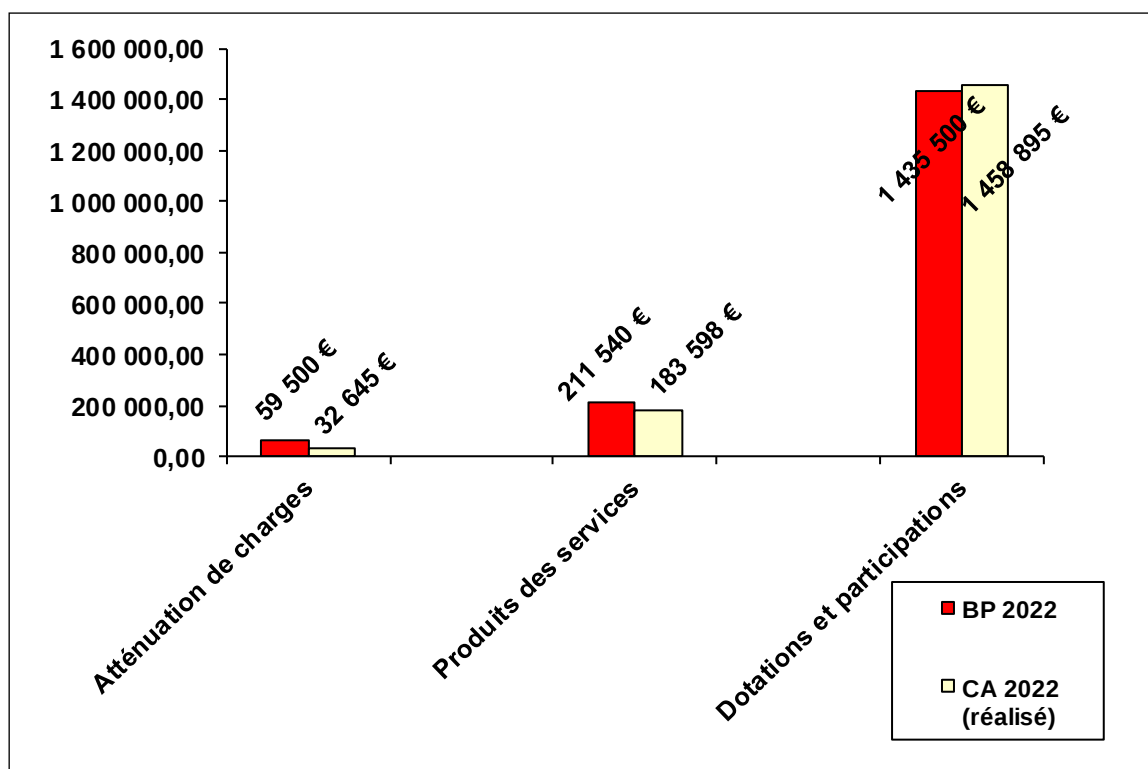
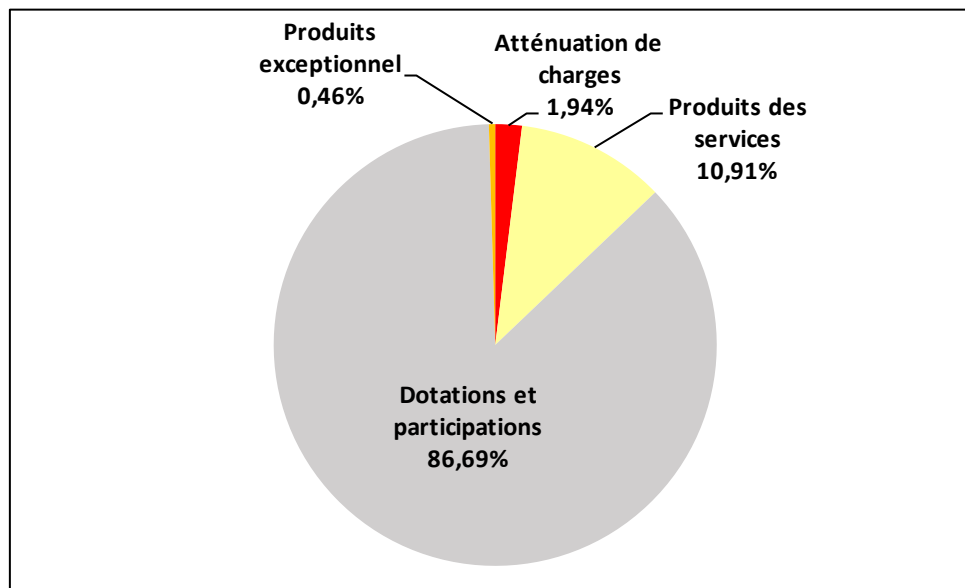
1. Les recettes réelles de fonctionnement

Chapitre	CA 2021	Crédits ouverts 2022 (BP+DM+RAR n-1)	CA 2022 (réalisé)	Réalisation CA 2022 / BP 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021
013 Atténuation de charges	86 626,57	59 500,00	32 644,97	54,87%	-62,32%
70 Produits des services	189 977,78	211 540,00	183 597,80	86,79%	-3,36%
706 - Prestations de service	189 977,78	199 800,00	172 176,03	86,17%	-9,37%
708 - Mise à dispo personnel	0,00	11 740,00	11 421,77	97,29%	
74 Dotations et participations	1 287 405,77	1 435 500,00	1 458 895,17	101,63%	13,32%
dont 74718 - Etat : DRE	75 000,00	77 000,00	92 000,00	119,48%	22,67%
7473 - Département	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
7474 - Subvention d'équilibre	813 000,00	973 000,00	698 000,00	71,74%	-14,15%
7475 - Métropole du Grand Nancy	10 507,40	10 500,00	4 743,00	45,17%	-54,86%
7478 - Autres organismes : C.A.F.	388 898,37	375 000,00	664 152,17	177,11%	70,78%
75 Autres produits de gestion courante	1,43	10,00	1,09	10,90%	-23,78%
77 Produits exceptionnel	8 712,97	500,00	7 706,49	1541,30%	-11,55%
Total des recettes réelles	1 572 724,52	1 707 050,00	1 682 845,52	98,58%	7,00%

Par rapport au budget 2022 total (BP initial + Décision Modificatives + Reste A Réaliser n-1), les recettes de fonctionnement sont réalisées à 98,58 %.

En 2022, la hausse globale des recettes s'explique par l'augmentation des dotations de la CAF grâce à la signature de la nouvelle Convention Territoriale Globale. Pour rappel, la commune avait contractualisé avec la CAF un contrat enfance jeunesse (CEJ) qui devait s'échouer fin 2022. Par délibération en date du 17 décembre 2021, la commune a dénoncé le CEJ et a approuvé le nouveau dispositif de convention territoriale globale (CTG) en vue d'une application dès 2022. Ainsi et grâce à cet engagement, la commune et les associations de la petite enfance de Laxou ont pu bénéficier du plan rebond et des aides financières afférentes plus conséquentes. De plus, les recettes liées à la petite enfance sont désormais versées directement aux structures communales sur le budget du CCAS et aux structures associatives laxoviennes. Les aides de la CAF sont passées de 388 K€ à 664 K€.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



1.1 – Dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe les participations et subventions versées par les divers organismes.

Avec un montant de 1 458 895,17 €, ces recettes représentent 86,69 % des recettes réelles de fonctionnement réalisées et se répartissent comme suit :

- **la subvention d'équilibre versée par la commune**, 698 000 € qui se décompose en :

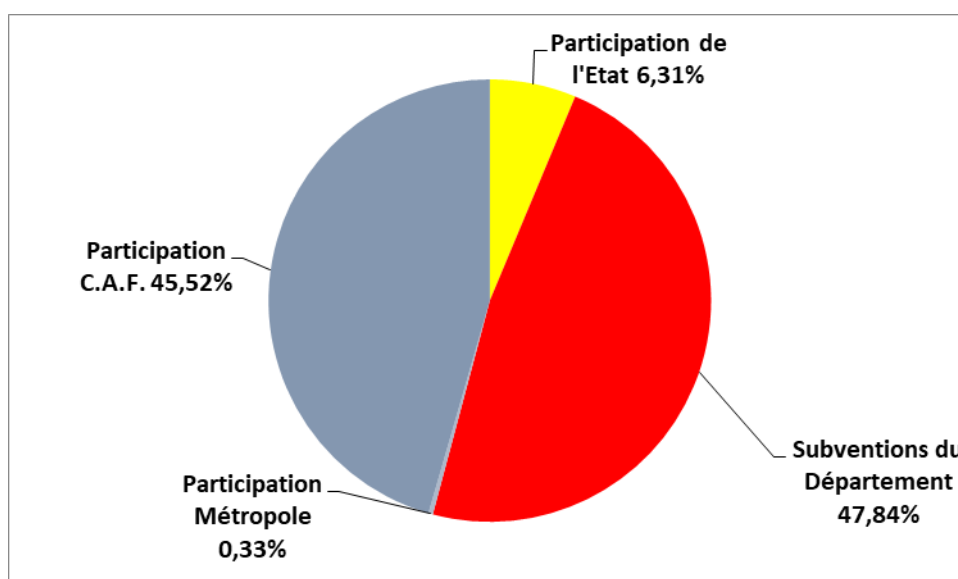
⇒ L'action sociale du CCAS est menée conjointement avec la ville, financée par la Ville au travers de la subvention d'équilibre à hauteur de 675 000 €. Le CCAS, dont les missions seront appelées à évoluer par le biais de conventions multiples, assure avec compétence et professionnalisme son rôle de service social, et poursuivra sa mission d'acteur au quotidien auprès des plus démunis.

⇒ La participation au fonctionnement du Dispositif de Réussite Educatif (DRE) versée par la Commune, pour un total de 23 000 €. Le DRE accompagne les familles et enfants en mettant en place des actions spécifiques pour chaque niveau d'éveil des jeunes qui vont de 2 à 16 ans, ainsi que des actions parentales. Environ 120 familles sont suivies et accompagnées chaque année.

- **la participation au fonctionnement des structures petite enfance**, versée par la Caisse d'Allocations Familiales, pour un total de 664 152,17 €.

- **la participation de la Métropole du Grand Nancy** au paiement des charges d'eau des laxoviens en difficulté, à hauteur de 4 743 €.

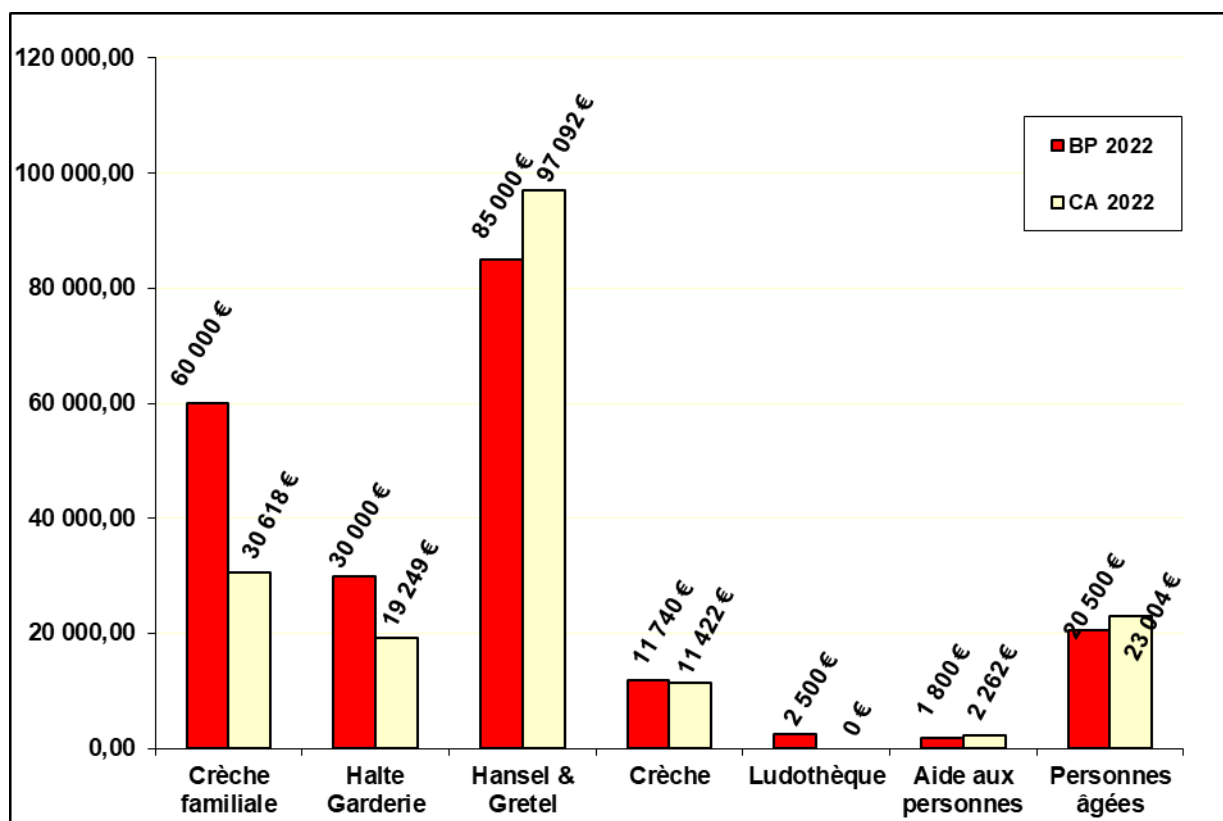
- **la participation de l'Etat au Dispositif de la Réussite Educative (DRE)** pour un montant de 92 000 €.



1.2 - Produits des services (chapitre 70)

Avec un montant de 183 646,90 €, ces recettes représentent 10,76 % des recettes réelles de fonctionnement, et regroupent uniquement les redevances versées par les usagers des services offerts par la collectivité dans le cadre de la petite enfance (crédits inscrits au Budget 2022 = 211 540 €).

Les recettes liées à la garde dans le domaine de la petite enfance représentent 86,24 % des produits des services.



1.3 - Atténuation de charges (chapitre 013)

Il s'agit des compensations des arrêts maladie du personnel versées par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et par notre assureur.

Avec un montant de 32 644,97 € (crédits inscrits au Budget 2022 = 55 500 €), ces remboursements représentent 1,94 % des recettes réelles de fonctionnement.

1.4 - Autres produits exceptionnels (chapitre 77)

D'un montant total de 7 706,49 €, ces produits exceptionnels sont d'un remboursement de cotisation des assurances et de régularisations comptables diverses.

II - Section d'investissement

La section d'investissement correspond aux opérations non renouvelables à l'identique chaque année et qui se traduisent par une modification appréciable de la valeur ou de la structure du patrimoine : acquisitions diverses, travaux, dette en capital.

Cette section comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement du CCAS : travaux en cours, acquisitions diverses...
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État.

A – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se composent exclusivement de dépenses réelles.

1 - Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement du budget C.C.A.S. correspondent aux acquisitions nécessaires au fonctionnement des activités.

Pour 2022, le montant des dépenses réelles d'investissement est de 20 224,96 €.

Les dépenses concernent :

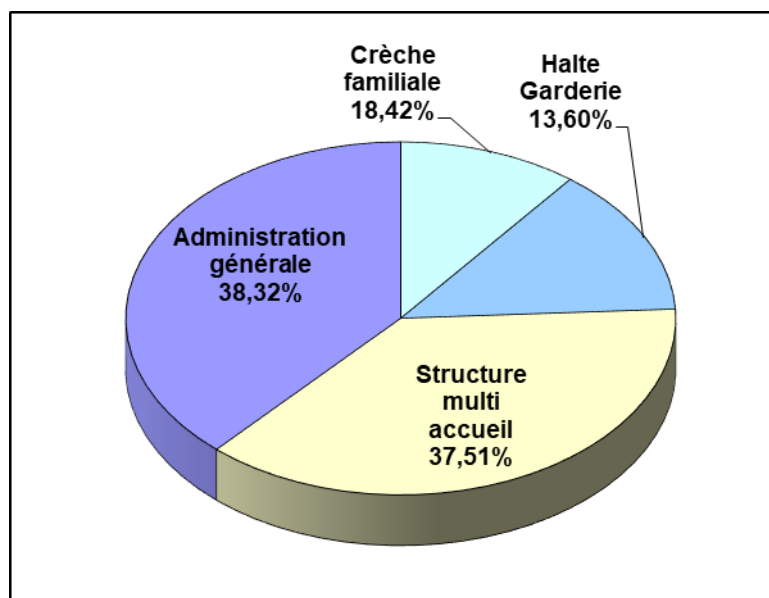
- l'acquisition de matériels divers pour la halte-garderie (2 035,89 €), la crèche familiale (768,69 €) et pour le multiaccueil Hansel et Gretel (1 137,22 €)
- l'acquisition de mobilier pour la halte-garderie (714,91 €), le multiaccueil (6 448,36 €) et pour la crèche familiale (1 368,91 €)
- l'acquisition d'une borne numérique pour le Centre social (7 750,98 €).

Par rapport au budget total 2022 (hors fonction 01), les dépenses d'investissement sont réalisées à 40,01 %.

Il y a très peu de travaux au budget du CCAS : en effet, les bâtiments sont la propriété de la commune. Les acquisitions et travaux imputables figurent au budget communal.

Répartition des dépenses réelles d'investissement (hors fonction 01) par fonction

Structure		CA 2022	Répartition en %
64.0	Crèche familiale	2 137,60	10,6%
64.1	Halte Garderie	2 750,80	13,6%
64.2	Structure multi accueil	7 585,58	37,5%
65	Ludothèque	0	0,0%
5234	Aide aux personnes	0	0,0%
02	Administration générale	7 750,98	38,3%
TOTAL en €		20 224,96	100,0%



B – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, d'un montant total de 5 547,68 €, sont décomposées comme suit :

- des recettes réelles, pour 682,40 €,
- des opérations d'ordre, pour 15 654,77 €.

Par rapport au budget 2022 et hors résultat d'investissement reporté, les recettes d'investissement sont réalisées à 98,12 %.

1 – Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont constituées par le Fonds de Compensation de la T.V.A. (FCTVA).

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer. Plus la collectivité investie, plus elle récupère de TVA.

La dotation ne prend pas en compte le taux réel de TVA acquitté par le CCAS, mais un taux de 16,404 % applicable à toutes les dépenses éligibles. D'un montant de 682,40 € en 2022, il représente la totalité des recettes réelles d'investissement.

2 – Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre en recette d'investissement, d'un montant de 15 654,77 €, sont constituées des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

III – Présentation fonctionnelle

PRESENTATION FONCTIONNELLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU CCAS						
DEPENSES-FONCTIONNEMENT	Administration générale	Personnes âgées	Réussite éducative et action enfance	Structures Petite Enfance	Aide aux personnes	TOTAL
Dépenses (hors personnel)	19 938	14 456	30 200	163 168	42 938	270 700
Personnel	314 613	-	44 905	1 059 978	9 638	1 429 134
	dont 187K€ : personnel mis à disposition par la commune		dont 44K€ : personnel mis à disposition par la commune			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT € TTC	334 551	14 456	75 105	1 223 146	52 576	1 699 834
Part du total des dépenses	19,68%	0,85%	4,42%	71,96%	3,09%	100%
RECETTES-FONCTIONNEMENT	Administration générale	Personnes âgées	Réussite éducative et action enfance	Structures Petite Enfance	Aide aux personnes	TOTAL
Redevances et recettes diverses	50 969	23 004	2 000	162 413	2 262	240 648
Subventions et Participations			98 000	664 152	4 743	766 895
Subvention de la commune	675 000					675 000
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT € TTC	725 969	23 004	100 000	826 565	7 005	1 682 543
Part du total des recettes	42,71%	1,35%	5,88%	48,63%	0,41%	99%

IV - Résultat du compte administratif 2022

Le compte administratif 2022 dégage les résultats suivants :

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

	PRÉVU 2022	RÉALISÉ 2022
SECTION D'INVESTISSEMENT		
* Excédent de financement 2021		53 570,08
* Dépenses	50 555,08	20 224,96
* Recettes	70 219,79	16 337,17
Excédent de financement (Compte 001)		49 682,29 (A)
RAPPEL DES REPORTS INSCRITS AU BP 2023		
* Investissement Dépenses		19 515,90
* Investissement Recettes		0,00
Besoin de financement des reports		19 515,90 (B)
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
* Dépenses	1 812 946,70	1 699 834,19
* Recettes	1 812 946,70	1 682 845,52
Déficit de fonctionnement 2022		-16 988,67 (C)
Excédent antérieur reporté (2021)		105 896,70 (D)
RÉSULTAT À AFFECTER		88 908,03 (E = C + D)
REPRISE ANTICIPÉE		
1) Excédent reporté en investissement R 001		49 682,29 (F = A)
2) Report en fonctionnement R 002		88 908,03 (G = E)

A Vandoeuvre-lès-Nancy

le 3/03/2023

La Trésorière Principale


France BERNIZ
 Comptable Public
 Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC)
 de VANDOEUVRE-LÈS-NANCY

Ces résultats sont repris au Budget Primitif 2023.